

ANNABA

Protesta des ex-travailleurs d'Asmidal

Près d'une centaine d'ex-travailleurs d'Asmidal ont bloqué samedi l'accès principal du complexe d'ammoniac situé à la sortie est de Annaba pour demander leur réintégration 10 ans après avoir opté pour le départ volontaire. L'affaire remonte à 1997. Avec la restructuration des entreprises, le complexe devait procéder à une compression des effectifs et un accord avait alors été trouvé, accord qui prévoyait des départs à la retraite et des départs volontaires.

Les travailleurs intéressés avaient été indemnisés à hauteur de 15 mois de salaire et tout était rentré dans l'ordre, le complexe commençait à se relever et à sortir de la zone rouge ; il se portait mieux sur le plan financier.



Il y a plus d'une année, dans le cadre de la politique de privatisation, ledit complexe a été repris par l'espagnol Fertial qui entreprit une réorganisation totale et commença par recruter des vacataires pour ses besoins immédiats. Les ex-travailleurs qui réclamaient leur réintégration depuis bientôt 2 ans sont revenus à la charge hier. Banderolles, portraits du président, écritures et autres documents, ceux-ci se sont massés devant la grille pour dire leur souffrance et leur misère et pour "dénoncer l'injustice dont

ils sont victimes". "Nous demandons notre réintégration, ils n'auraient pas dû recruter d'autres travailleurs, nous sommes prioritaires, nous dit le représentant des ex-travailleurs. Nous avons été floués, le dernier d'entre nous a travaillé une dizaine d'années dans ce complexe, nous voulons voir le wali et nous ne partions pas d'ici jusqu'à ce que ce problème soit réglé !" Les services de sécurité qui étaient là en tenue et en civil observaient la scène sans broncher. Contacté à ce sujet, l'assistant du directeur général nous a déclaré que ces ex-travailleurs ont eu tous leurs droits en présence d'un huissier de justice et le complexe est maintenant dirigé par Fertial.

M. Rahmani

GUELMA

Bouhachana, une localité enclavée, entame son développement

Distante de 28 km de Guelma, relevant de la daïra de Khezaras, la commune de Bouhachana, créée lors du dernier découpage administratif de 1985, est réputée pour son relief montagneux et ses hivers particulièrement rigoureux où les chutes de neige sont fréquentes.

Perchée à 905 mètres d'altitude, couvrant une superficie de 62 km² et abritant 5 597 habitants, cette commune rurale englobe 24 mechtas dont les plus importantes sont celles de Ras-El-Ma, Aouicha, Gaâ El-Kef, El Berda, Guergour et El-Hammam.

Au cours de notre trajet à bord d'un Karsan, le chauffeur nous confie que cette route nationale a été réhabilitée ces dernières années, car elle était totalement décrépie et redoutée par les automobilistes. A la sortie de Khezaras, le paysage change peu à peu de décor, puisque la végétation et les cultures cèdent la place à un relief accidenté et montagneux. Dès notre arrivée, nous sommes introduits dans le bureau du maire qui est entouré d'élus FLN, RND, El Islah, FNA et du secrétaire général.

Bouhachana peut se targuer d'occuper le peloton de tête quant au désenclavement des mechtas, car des dizaines de kilomètres de pistes ont été totalisées ces dernières années grâce à de nombreux programmes, puisque les deux tiers de la population résident dans les dechras éparses. L'électrification rurale enregistre un taux de couverture de 98%, selon les dires des élus.

Le secteur sanitaire totalise cinq salles de soins : au centre du village où exercent quotidiennement un médecin généraliste, un chirurgien-dentiste, des paramédicaux, à Ras-El-Ma, Gaâ-El-Kef, alors que ceux de El-Barda et Guergour, qui sont en cours de réhabilitation, seront opérationnels dans un avenir proche puisque les conditions sécuritaires sont bonnes. Les fellahs sont retournés dans leurs terres pour s'adonner aux cultures maraichères et à l'élevage. Les responsables locaux réclament la dotation d'une ambulance par le secteur sanitaire de Aïn-Larbi pour prendre en charge les évacuations urgentes vers l'hôpital secteur Okbi à Guelma. Plus de six centaines d'élèves fréquentent six écoles primaires dont cinq sont implantées dans des mechtas. Cinq cantines scolaires servent des repas chauds aux enfants

issus de familles démunies au niveau des structures éducatives. Un collège, comprenant 9 divisions, fonctionne en demi-pension, car l'internat n'est pas appliqué en dépit des équipements en place.

Le ramassage scolaire souffre d'insuffisances, car deux véhicules sont censés transporter 160 élèves disséminés dans des mechtas éparses. Selon nos interlocuteurs, les ressources financières de la commune sont limitées, à peine 160 millions de centimes, dont 50 millions sont destinés chaque année aux écoles : entretien, gardiennage, énergie électrique, chauffage, eau potable, fournitures scolaires, fonctionnement des cantines scolaires. Durant les vacances estivales, les écoles d'El Berda et d'El Aouicha ont été réhabilitées pour un montant global de 180 millions de centimes grâce à une opération pilotée par la direction de l'éducation et financée par le FCCL (Fonds commun des collectivités locales) qui a également équipé la cantine scolaire de Ras-El-Ma pour un montant de 260 millions de centimes. Bouhachana bénéficie depuis un an d'un réseau numérique de 512 lignes. Des essais concluant du système WWL (téléphonie sans fil) ont été opérés récemment par les services techniques des P et T qui s'approprient à traiter plus de 200 demandes déposées par des fellahs.

Concernant le secteur de l'hydraulique, les mechtas disposent de fontaines publiques. Le problème de l'alimentation en eau potable se pose au niveau du chef-lieu de commune desservi par le forage de Ftouh, situé en aval, à 800 mètres d'altitude, ce qui nécessite la mise en service de deux stations de reprise. Cette situation engendre une facture de 140 millions de centimes d'énergie électrique. De fréquentes pannes d'ordre technique ou mécanique surviennent au niveau de ces stations et elles exigent l'achat de pompes spécifiques onéreuses. L'APC procède au traitement de l'eau qui est distribuée un jour sur trois, pendant une heure. La direction de l'hydraulique réalise un deuxième forage qui alimentera un château d'eau déjà achevé.

Le budget communal enregistre un déficit chronique et seule une subvention d'équilibre, versée annuellement, permet de prendre en charge les salaires du personnel, estimés à un milliard de centimes.

Les élus locaux nous apprennent que

plus de cinq centaines de demandes de logements ruraux sont enregistrées, puisque les bonnes conditions sécuritaires ont favorisé le retour des familles dans leurs terres et l'octroi de subventions conséquentes par le biais de la CNL permettrait d'ériger des habitations spécifiques. Bouhachana se caractérise par l'absence de terrains communaux ou domaniaux et dans ce cas de figure, l'auto-construction individuelle est à privilégier. La jeunesse ne dispose d'aucune structure pour s'adonner à la pratique du sport et à des loisirs sains. Toutefois, le programme complémentaire initié en 2003 a retenu la réalisation d'un terrain combiné de proximité. La Maison de jeunes, qui s'avère indispensable, est en attente d'inscription. Faute d'un terrain de sport et de stade, l'équipe locale de football a cessé, voilà 2 ans, sa participation au championnat de wilaya.

La commune de Bouhachana a bénéficié, en 2003, d'un programme complémentaire, suite à la visite officielle du président de la République, d'un montant de 2,080 milliards de centimes. Cela a permis l'aménagement des bourgs de Stahli et Kef-Rih (800 millions), le renouvellement de l'AEP (300 millions), l'aménagement de la nouvelle zone (400 millions), l'extension de l'éclairage public (100 millions), l'assainissement (200 millions), et une autre extension de l'éclairage public (280 millions) qui sera lancée incessamment par la Sonelgaz. Deux investisseurs du secteur privé ont acquis ces terrains pour lancer leurs projets de mise en bouteille d'eau minérale à Ras-El-Ma et Aïn-Sandel. D'autre part, nos interlocuteurs nous apprennent que leur commune abrite quatre petites stations thermales à Aïn-Rakhma, Rouniya, etc., qui nécessitent une réhabilitation pour permettre leur exploitation. Bouhachane recèle de nombreux sites archéologiques qui exigent leur mise en valeur par les services compétents. Le climat de cette région se prête à l'édification de centres de vacances et de repos, et il appartient aux autorités locales d'encourager ces projets salvateurs. Bouhachana entame lentement mais sûrement sa mue grâce au dynamisme et à la cohésion des élus locaux qui vivent quotidiennement au sein de leurs administrés dont ils sont à l'écoute.

Lina Razane

TRIBUNAL CRIMINEL
DE SIKKIDAVingt ans de
prison ferme
pour homicide
volontaire

Vingt ans de prison et une amende de 40 millions de centimes à verser aux parents de la victime, tel est le verdict prononcé à l'encontre de K. B., 24 ans, inculpé dans l'affaire d'homicide volontaire avec préméditation, traitée par la cour d'assises de Skikda, dans la matinée de samedi 3 mars.

La session criminelle qui se tient depuis le 24 février a inscrit à son rôle, en ce début de semaine, l'affaire du crime commis le 15/07/2006, près de la mosquée Zaouïa, dans la ruelle Z'kak Arabe. La victime, T. K. H., qui n'est autre que l'ami d'enfance de l'accusé, a rendu son dernier souffle à l'hôpital de Skikda, vers 5h54, où elle a été transférée par les éléments de la Protection civile. Elle souffrait de blessures au thorax, près du ventricule gauche, consécutives aux coups assésés par l'inculpé.

Les faits, selon les dépositions de l'inculpé et du principal témoin, H. A., 34 ans, sont frappés du sceau de la confusion. Ils convergent pourtant sur quelques points-clés, à savoir que les trois personnes, T. K. H., K. B. et H. A. ont passé la nuit ensemble, jusqu'à 4 heures du matin, heure présumée du crime, en buvant quelques boissons alcoolisées, au niveau du square jouxtant le 1^{er} arrondissement, à la cité la Résidence ; qu'elles ont fait marche commune, ivres, jusqu'à la demeure de l'accusé et que l'arme du crime, couteau à cran d'arrêt, appartenait au témoin et non à l'inculpé.

Le drame survenu serait, selon les dépositions, dû à une tentative d'attentat à la pudeur de H. A. à l'encontre de K. B., sous la menace de l'arme blanche. La menace s'est accrue proportionnellement au refus de l'accusé, ce qui a incité ce dernier à "négocier" sa "survie" en demandant à son agresseur (K. B.) de baisser son arme et de la lui remettre afin de répondre à son indécente proposition. Le principal témoin acquiescera. Alors muni de l'arme, K. B., dans l'intention d'asséner des coups à H. A., a enfoncé le couteau dans la poitrine de T. K. H., voulant interférer et secourir son ami. Le coup a été fatal : K. B. a tué son ami d'enfance T. K. H. Et c'est sur le thème de l'amitié, que la plaidoirie de l'avocate de la défense s'est articulée. "Mon client (l'accusé) et la victime se connaissent depuis dix ans, ils ont fait les "400 coups", voyagé et fait du commerce ensemble. Aucun conflit n'était visible à l'horizon de leur relation. Même la nuit du crime, ils étaient dans une ambiance bon enfant, parlant de sport et de matchs de football."

L'avocate insistera également sur le fait que le principal témoin, H. A., leur aîné de près de dix ans, devrait être le principal accusé dans cette affaire, "c'est lui qui était derrière la crise de colère qui a provoqué le crime, en voulant attenter à la pudeur de son client. L'arme du crime lui appartient et son âge devait lui dicter d'avoir une démarche exemplaire en consultant, à titre d'exemple, les deux amis de ne pas consommer d'alcool". Et d'enchaîner, plus virulente : "En dépit de cela, il a été convoqué en tant que témoin et non de complice d'un meurtre", et le chargera aussi d'avoir fait à maintes reprises d'avoir fait des révélations contradictoires devant les différentes institutions chargées de l'enquête. En conclusion, l'avocate plaidera les circonstances atténuantes pour son client. "Il est jeune et issu d'une famille défavorisée, son avenir sera compromis si la justice ne prend pas en considération ces deux facteurs. En plus, il n'avait pas d'intention criminelle."

Suite au réquisitoire du représentant du ministère public, requérant la peine maximale, à savoir la réclusion à perpétuité, et celui de l'avocate de la partie civile, le juge rendra son verdict après délibérations : vingt ans de prison ferme et une amende de 40 millions de cts. L'inculpé fond en larmes.

Zaïd Zoheir